



ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY
LA BAIE, QUÉBEC

AVIS SUR LE TARIF DES DROITS DE PASSAGER (N-6)

EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2016

COLONNE I		COLONNE II
Art.	Description	Taux (\$)
1.	Droits de passager applicables pour l'escale lors d'un voyage continu (navettes, 50 % du tarif) :	
	a) par adulte	10,50
	b) par enfant (de moins de 12 ans).....	5,25
2.	Droits de passager applicables pour les voyages commençant ou se terminant au port (navettes, 50 % du tarif)	
	a) par adulte	25,50
	b) par enfant (de moins de 12 ans).....	12,75
3.	Droits de passager applicables aux excursions :	
	a) par adulte	3,00
	b) par enfant (de moins de 12 ans).....	1,50